

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413312671

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Avenant n°1 à la convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette relative au transport des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation et titulaires d'un contrat d'engagement réciproque.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport relève de l'aide facultative départementale. Le Département propose aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) une aide au financement de l'abonnement aux transports sur le réseau urbain ou interurbain de leur lieu d'habitation. Cette aide est cofinancée à 50 % par le Département et à 50 % par la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM).

Afin d'harmoniser la mise en œuvre des conventions liées à l'aide aux transports en direction des bénéficiaires du RSA sur l'ensemble du territoire départemental, il est proposé de reconduire par avenant d'un an la convention actuelle avec ACCM, celle-ci se terminant le 30 juin 2019. Cet avenant permet également de modifier l'article 6 "modalités de règlement" pour mise à jour de l'adresse de facturation.

Le montant annuel de l'avenant a été estimé pour le territoire couvert par la convention à 7 200 € sur la base de 15 aides aux transports d'une valeur de 10€ par mois (représentant une prise en charge par le Département de 50% de l'abonnement mensuel) x 4 mois (durée moyenne de l'aide) x 12 mois.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

